



Conférence sur les places d'apprentissage du 26 octobre 2009 - Résumé du plan de mesures

La Conférence sur les places d'apprentissage 2009 s'est penchée sur les mesures à prendre dans les trois domaines suivants : pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la santé et du social, situation des jeunes à la recherche d'un premier emploi et situation sur le marché des places d'apprentissage. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail mettent en œuvre les mesures arrêtées en fonction de leur sphère de compétence.

1. Mesures dans les domaines de la santé et du social

La formation professionnelle a un rôle à jouer dans la lutte visant à remédier au manque de professionnels qualifiés dans le domaine de la santé et du social. Pour le moment, la Suisse couvre un tiers de son effectif en personnel qualifié dans le domaine des soins par de la main-d'œuvre étrangère. Dans ce contexte, l'introduction, prévue pour 2012, de la formation professionnelle initiale de deux ans en soins et accompagnement sanctionnée par l'attestation de formation professionnelle (AFP) est une mesure prometteuse. Cette formation permettra de drainer davantage de professionnels vers les domaines de la santé et du social et d'ouvrir l'accès aux formations initiales de trois ans sanctionnées par un certificat fédéral de capacité CFC (assistant/e en soins et santé communautaire et assistant/e socio-éducatif/ve) introduites en 2005.

1.1 *Convaincre les cantons de participer aux projets pilotes pour les formations sanctionnées par une attestation dans le domaine de la santé et du social*

Cette formation moins exigeante permettra de drainer davantage de professionnels vers le domaine de la santé et du social et d'ouvrir l'accès aux formations initiales de trois ans menant au certificat fédéral de capacité (assistant/e en soins et santé communautaire et assistant/e socio-éducatif/ve) introduites en 2005. Afin de recueillir de premières expériences en vue de l'introduction de l'AFP à l'échelle nationale, des projets pilotes seront lancés à partir de 2011. Le canton d'Argovie, lui, examine la possibilité de lancer le projet pilote dès 2010.

1.2. Professions de santé : information et communication

Un programme d'information encouragera les jeunes à se former dans les professions de santé, notamment dans les professions d'infirmier/ère (degré tertiaire B) et d'assistant/e en soins et santé communautaire (degré secondaire II). Les entreprises seront en outre encouragées à créer des places d'apprentissage.

1.3. Promotion des places d'apprentissage dans le domaine de la santé

Afin d'accroître l'offre en places d'apprentissage, la branche introduit des mesures avec le soutien de la Confédération, telles que le recours à des promoteurs de places d'apprentissage. La tâche de ces personnes vise à favoriser la création de places d'apprentissage. L'octroi d'un financement initial aux réseaux d'entreprises formatrices sera en outre introduit dans le domaine de la santé.

1.4. Offre de formation en cas de changement d'orientation professionnelle

La profession d'infirmier/ère ne doit pas uniquement s'adresser aux jeunes, mais également être ouverte aux personnes actives dans d'autres professions. Certains cantons testent des

mesures visant à soutenir le changement d'orientation. Ces initiatives seront renforcées et élargies.

2. Mesures pour le passage formation-vie professionnelle

2.1. Système d'indicateurs de pénurie de professionnels à l'intention des branches

Dans la perspective de l'encouragement de la relève, les branches économiques s'informent sur l'évolution de l'activité professionnelle dans leur domaine. Un système d'indicateurs de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée a été développé suite à la Conférence sur les places d'apprentissage 2008. Cet instrument génère des indices de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) le met à la disposition des branches pour la planification stratégique de leur potentiel de main-d'œuvre.

2.2. Baromètre « premier emploi »

Le taux de chômage des jeunes adultes est particulièrement sensible aux fluctuations conjoncturelles. On suppose que les jeunes adultes sont confrontés à des obstacles de plus en plus importants au moment de l'entrée dans la vie active. Pour suivre la situation de ces jeunes adultes sur le marché du travail après la fin de leur formation, la Confédération développe un baromètre « premier emploi », sous la forme d'un rapport présentant l'évolution de l'offre et de la demande de postes pour un premier emploi. Cet instrument examine en particulier les compétences attendues par les entreprises chez les personnes entrant dans la vie active.

2.3. Premiers pas dans la vie professionnelle

La préparation à l'entrée dans la vie active dans le cadre de l'enseignement à l'école professionnelle permet d'améliorer les chances des personnes ayant achevé un apprentissage à trouver un emploi. Les jeunes apprennent comment procéder pour préparer un dossier de candidature attrayant. Ils abordent la planification de leur parcours professionnel dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

En août 2009, le Département fédéral de l'économie (DFE) a publié le flyer « Les premiers pas dans la vie professionnelle », qui contient des informations sur l'entrée dans la vie active. L'OFFT élabore, en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP), les instruments correspondants, la manière dont les enseignants des écoles professionnelles doivent être formés dans ce domaine et la manière dont ils doivent aborder ce thème (p. ex. leçons types, matériel d'enseignement, outil d'apprentissage en ligne (semblable à « myBerufswahl » sur www.orientation.ch, disponible uniquement en allemand).

3. Mesures concernant le marché des places d'apprentissage

3.1. Appliquer les mesures existantes

Le monde de la formation professionnelle est bien préparé aux conséquences de l'évolution conjoncturelle actuelle sur l'intégration des jeunes au monde du travail. Différentes mesures et divers instruments ont été développés ces dernières années afin de lutter contre la pénurie de places d'apprentissage. Ils ont fait leurs preuves et seront introduits en 2010 afin de maintenir la stabilité du marché des places d'apprentissage. Les mesures peuvent être étendues si cela s'avère nécessaire.

3.2. Sensibilisation aux professions dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MIST)

L'objectif consiste à mieux coordonner et à harmoniser les activités visant à sensibiliser les jeunes aux professions du domaine des MIST. Tel est notamment le but de la plateforme Internet www.simplyscience.ch. Celle-ci vise à susciter l'intérêt des élèves pour les sciences naturelles et la technique afin d'assurer la relève dans les professions dans ces domaines. La Confédération, les cantons et SGCI Chemie Pharma Schweiz, l'initiateur de la plateforme Internet, examinent dans quelle mesure le groupe cible de la plateforme peut être élargi aux jeunes du degré secondaire II. L'objectif est de mettre à disposition des jeunes et des écoles professionnelles,

via la plateforme, des instruments permettant de planifier une carrière dans les domaines des sciences naturelles et de la technique.

Annexe : situation initiale

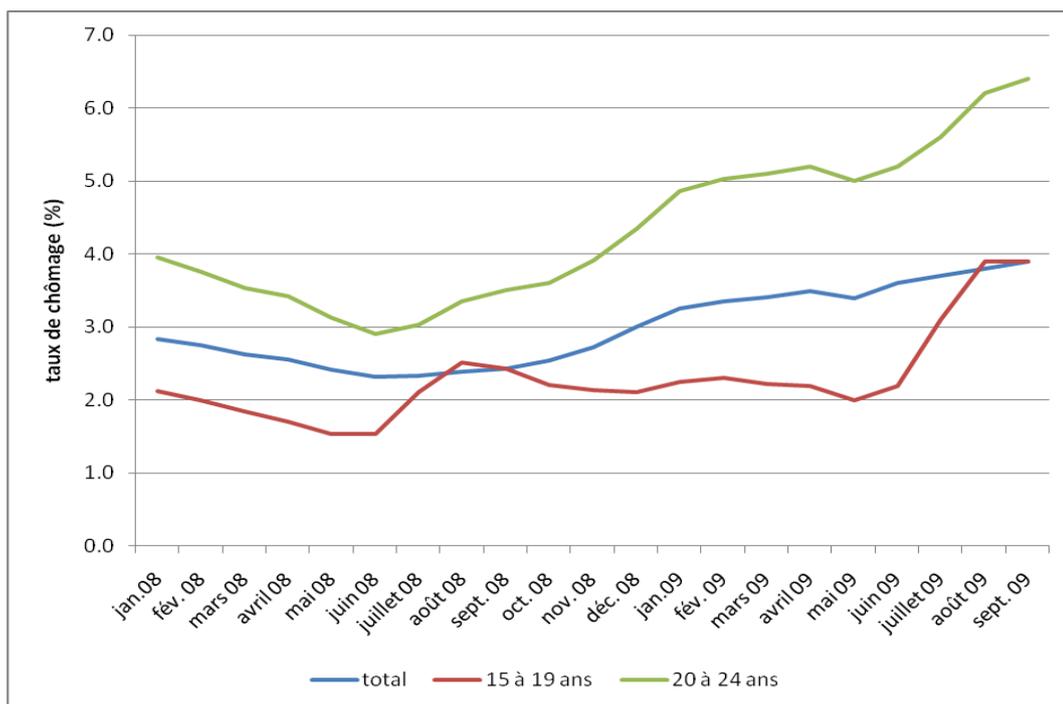
A. Evolution du marché des places d'apprentissage

L'OFFT publie deux fois par an le baromètre des places d'apprentissage (dates de référence en avril et en août), afin d'observer l'évolution du marché des places d'apprentissage. En outre, les cantons effectuent des enquêtes mensuelles entre janvier et août concernant la situation dans ce domaine. La dernière enquête (août) révèle que la récession ne se fait pas encore sentir sur le marché des places d'apprentissage. Il est difficile de prévoir avec certitude l'impact de la situation économique sur ce marché en 2010. En général, l'offre de places d'apprentissage réagit aux fluctuations conjoncturelles avec un certain décalage et ne suit pas toujours l'évolution du marché du travail.

B. Evolution du marché du travail pour les jeunes et les jeunes adultes

Au cours de l'année précédente, la situation générale sur le marché du travail s'est détériorée. Alors que le taux de chômage général est passé de 2,4 % en septembre 2008 à 3,9 % en septembre 2009, celui des 20 à 24 ans a augmenté de 3,5 % à 6,4 % au cours de la même période. Le taux de chômage des 15 à 19 ans est resté dans l'ensemble inférieur au taux général et est passé de 2,4 % en septembre 2008 à 3,9 % entre septembre 2008 et septembre 2009. Le taux de chômage en Suisse romande est en général plus élevé qu'en Suisse alémanique.

Figure 1 - Evolution du taux de chômage entre janvier 2008 et septembre 2009



Source : SECO, 2009

Malgré la hausse du chômage, il existe des indices de pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certaines branches¹.

C. Personnel dans les domaines de la santé et du social

C.1. Formation professionnelle : développements dans les domaines de la santé et du social

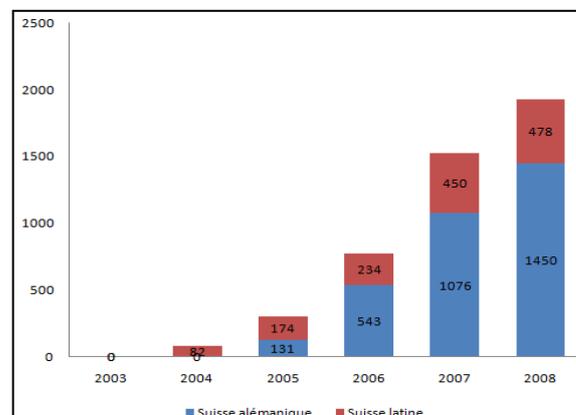
Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr) en 2004, les professions de la santé et du social étaient réglementées au niveau cantonal. Leur transfert dans la sphère

¹ *Indikatorenstystem Fachkräftemangel – Schlussbericht*, B.S.S Volkswirtschaftliche Beratung und Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik de l'Université de Bâle, Bâle, juillet 2009.

re de la Confédération a eu pour conséquence la réorientation des offres de formation. Des offres de formation réglementées au niveau fédéral sont aujourd'hui proposées à tous les niveaux de formation ou se trouvent en phase de préparation :

- L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant/e en soins et santé communautaire CFC est entrée en vigueur en 2002. Cette formation de trois ans est très prisée (5850 contrats d'apprentissage en 2007 et 6600 en 2008). La figure 2 montre l'évolution du nombre de diplômés obtenus depuis 2004 en Suisse alémanique et en Suisse latine. Selon le baromètre des places d'apprentissage d'avril 2009², la demande en places d'apprentissage dépasse clairement l'offre dans la branche « santé et activités sociales ».
- La formation de trois ans d'assistant/e socio-éducatif/ve CFC est proposée depuis 2005. Elle remplace trois formations : accompagnant/e de personnes âgées, éducateur/trice de la petite enfance et assistant/e pour handicapés. Trois ans après le lancement de cette nouvelle profession, tout juste 500 personnes ont achevé avec succès leur formation d'assistant/e socio-éducatif/ve. La demande de places d'apprentissage dans l'orientation accompagnement des enfants est plus élevée que l'offre. En revanche, l'orientation accompagnement de personnes âgées attire moins de jeunes.
- Un plan d'études cadre national pour les écoles supérieures en soins et santé est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et remplace les formations en soins dispensées par la Croix-Rouge suisse (CRS). Sur la base de ce plan d'études cadre, les prestataires développent des filières de formation et peuvent les faire reconnaître sur le plan fédéral (2300 diplômés en 2006 et 2500 en 2007).
- Des filières d'études dans les hautes écoles spécialisées (HES) et la filière en sciences infirmières de l'Université de Bâle viennent compléter l'offre de formation professionnelle dans le domaine des soins. En ce qui concerne les filières HES dans le domaine de la santé, il manque des compétences finales uniformes au niveau national. C'est pourquoi la Suisse alémanique et la Suisse romande présentent des divergences quant au niveau d'exigences et aux programmes des formations. L'objectif est d'uniformiser les compétences finales sur le plan national et de les adapter aux besoins du marché du travail.
- Dans certains cantons, les écoles de culture générale ayant des filières dans les domaines de la santé et du social proposent un approfondissement en culture générale comme formation préalable possible aux filières des écoles supérieures et des HES.
- Dans le domaine de la validation des acquis, il existe des bases qui permettent aux personnes désireuses de se réinsérer professionnellement dans le domaine de la santé de raccourcir la durée de leur formation professionnelle initiale ; ces bases sont actuellement mises en œuvre sur le plan cantonal.
- Une formation professionnelle initiale de deux ans avec AFP sera proposée dès 2012. De ce fait, non seulement les domaines de la santé et du social disposeront de nouveaux professionnels, mais encore les jeunes aux aptitudes essentiellement pratiques recevront un diplôme reconnu sur le plan fédéral.

Figure 2 - Nombre de diplômés d'assistant/e en soins et santé communautaire. 2004-2008



Source: Office fédéral de la statistique, 2009

La Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et l'organisation faîtière OdASanté élaborent actuellement un rapport national sur les besoins en effectifs dans les professions de santé. Parallèlement, le DFE, en collaboration avec les services compétents, travaille à la rédaction d'un rapport sur le besoin politique de coordination et de pilotage concernant la mise en œuvre du système de

² Baromètre des places d'apprentissage 2009 – Rapport condensé, institut LINK sur mandat de l'OFFT, Lucerne, juin 2009.

formation et à la mise en place d'une offre de formation axée sur les besoins, notamment dans les professions des soins.

C.2. Evolution du marché du travail dans les domaines de la santé et du social

Dans les domaines de la santé et du social, la récession joue un rôle plutôt mineur. La demande en personnel y augmentera au cours des prochaines années. L'étude Obsan³ a fait une estimation de l'évolution de cette demande dans les entreprises du domaine de la santé jusqu'en 2020. En 2006, environ 155 000 personnes étaient actives dans les soins et l'accompagnement et près de 15 000 travaillaient dans des professions médico-techniques et thérapeutiques. Entre 2002 et 2006, l'effectif dans les professions de santé a augmenté de 10 % dans les hôpitaux. Environ un tiers du personnel hospitalier est constitué d'étrangers.

L'étude Obsan prévoit que le besoin en personnel dans les professions de santé augmentera de 25 000 à 48 000 personnes d'ici à 2020⁴. 80 à 90 % de ce besoin concerneront le domaine des soins et de l'accompagnement. Selon les estimations de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et d'OdaSanté⁵, la capacité de formation dans le domaine des soins devra être doublée, voire triplée, pour couvrir ce besoin.

³ *Personnel de santé en Suisse – Etat des lieux et perspectives jusqu'en 2020*, Observatoire suisse de la santé, 2009.

⁴ L'étude ne tient compte ni de l'éventuelle évolution des taux d'occupation, de la durée d'exercice de la profession, de la productivité et de l'organisation du travail ni des changements sociodémographiques ; ces éléments peuvent influencer sur les résultats.

⁵ *Projet de Rapport national sur les besoins en effectifs dans les professions de santé*, juin 2009.